

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1**

Sont nommés responsables de parcours spécifiques du diplôme :

- Yves Luchaire, diplôme en formation continue ;
- Rainer Gregarek, parcours franco-allemand ;
- Walter Bruyères-Ostells, parcours école de l'air.

**Article 2**

Les responsables de parcours spécifiques du diplôme assurent leur direction pédagogique. A ce titre, ils réunissent et coordonnent les équipes enseignantes du parcours, supervisent l'organisation des emplois du temps, veillent au bon déroulement des enseignements, des examens et des délibérations.

**Article 3**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 Octobre 2015.



**Rostane Mehdi,**  
**Professeur des Universités.**